

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mercredi premier octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Sylvain Bourque, conseiller
M. Joshua Burns, conseiller
Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Est absent-e :

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;
 4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 septembre 2025;
 5. Comptes/finances pour approbation;
 6. Correspondance;
 7. Dépôt des états comparatifs 2025;
 8. Concours de photo pour le calendrier municipal 2026 – confirmation des gagnants;
 9. Électricité pour l'installation d'une thermopompe - affectation;
 10. Installation de compteur d'eau - affectation;
 11. Budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure – approbation;
 12. Projet de filtration sur berges de l'UQAM – autorisation de signer une entente;
 13. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue le 24 septembre 2025;
 14. Décision à une demande dans le secteur du PIIA (20, boulevard Perron Ouest);
 15. Déneigement du 94, boulevard Perron Ouest (Centre d'appel) – octroi du mandat;
 16. Employé au Centre sportif John Lapointe – autorisation d'embauche;
 17. Centre sportif John Lapointe – Autorisation de déposer une demande de permis de vente au détail;
 18. Autre(s) sujet(s) :
 - 18.1. Réparation et modification du système de climatisation/chauffage à la salle multifonctionnelle – autorisation;
 19. Suivi des dossiers des élus;
 20. Période de questions;
 21. Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 025-10-244

Madame Maude Brinck-Poirier propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 18, autres sujets, ouvert.
Unanimité.

RÉSOLUTION 025-10-245

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-10-246

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 septembre 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-10-247

5. COMPTES/FINANCES POUR APPROBATION

Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de septembre 2025 soient acceptés pour un montant global de 439 803.88\$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté.

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée pour considération par le conseil municipal.

7. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2025

Conformément à l'article 176.4 du code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose, pour considération par le conseil municipal, les états comparatifs 2025.

RÉSOLUTION 025-10-248

8. CONCOURS DE PHOTO POUR LE CALENDRIER MUNICIPAL 2026-CONFIRMATION DES GAGNANTS

CONSIDÉRANT le concours annuel de photo dans le cadre du calendrier municipal;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soient sélectionnés les lauréats suivants :

1er prix	Florent Bélanger	100\$
2e prix	Florent Bélanger	75\$
3e prix	Manon Glazer	50\$

Adopté

RÉSOLUTION 025-10-249

9. ÉLECTRICITÉ POUR L'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE - AFFECTATION

CONSIDÉRANT la résolution 025-07-195 autorisant l'installation d'une thermopompe au vide grenier;
CONSIDÉRANT la facture 131, d'électricité Patrick Martin au montant de 2 170.59\$ excluant les taxes applicables pour le raccordement électrique;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture 131 d'électricité Patrick Martin montant de 2 170.59\$ excluant les taxes applicables pour le raccordement électrique de la thermopompe.

QUE cette dépense soit portée au fonds de roulement amorti sur une période de 5 ans.

Adopté.

RÉSOLUTION 025-10-250

10. INSTALLATION DE COMPTEUR D'EAU - AFFECTATION

CONSIDÉRANT l'obligation de l'installation de compteurs d'eau dans les commerces et industries.
CONSIDÉRANT QU'il soit judicieux que cette dépense extraordinaire soit financée autrement que par les opérations courantes et amortie sur quelques années;

CONSIDÉRANT la facture 19 de Plomberie LH au montant de 1 023.17\$ excluant les taxes applicables pour l'installation de compteur d'eau;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture 19 de Plomberie LH au montant de 1 023.17\$ excluant les taxes applicables pour l'installation de compteur d'eau.

QUE cette affectation au Fonds de roulement soit amortie sur une période de 8 ans.;

Adopté.

RÉSOLUTION 025-10-251

11. BUDGET 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la RGMRAB est devenu propriétaire de l'ensemble des actifs reliés au Lieu d'enfouissement technique de St-Alphonse ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468,34 de la Loi sur les Cités et villes et 603 du Code municipal, la RGMRAB dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'un projet de budget pour l'année 2026 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMRAB lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMRAB;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Caplan est membre de la RGMRAB;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Maude Brinck-Poirier
Et résolu à l'unanimité des membres

QUE la municipalité de Caplan adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRAB, madame Cathy Cauvier.

Adopté.

RÉSOLUTION 025-10-252

12. PROJET DE FILTRATION SUR BERGES DE L'UQAM – AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE

CONSIDÉRANT le projet de filtration sur berge proposé par l'UQAM et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie du support financier de Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'engage en aucun cas financièrement la municipalité exception du temps investi pour l'échantillonnage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'approfondir les connaissances de la municipalité en regard avec ses sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat proposer;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature de l'entente pour le projet de filtration sur berge proposé par l'UQAM et ses partenaires;

QUE la municipalité ne prenne aucun engagement financier en regard de ce projet.

QUE la direction des Travaux publics soit autorisée à signer l'entente.

Adopté.

13. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2025

Le directeur dépose pour considérant par le conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025 du comité consultatif en urbanisme.

RÉSOLUTION 025-10-253

14. DÉCISION À UNE DEMANDE DANS LE SECTEUR DU PIIA (20, BOULEVARD PERRON OUEST)

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtements extérieurs seront uniformisés au bâtiment entier et que le propriétaire doit respecter l'image de marque de la compagnie Toyota;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement respectera les marges de recul prescrites par le règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdage et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du comité consultatif en urbanisme et d'accepter cette demande de permis de construction située sur les lots 5 382 821 et 5 382 823 du cadastre du Québec.

Adopté

RÉSOLUTION 025-10-254

15. DÉNEIGEMENT DU 94, BOULEVARD PERRON OUEST (CENTRE D'APPEL) – OCTROIE DU MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution 025-09-224 autorisant un appel d'offres pour le déneigement du 94, boulevard Perron Ouest (Centre d'appel);

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Garage Robert Boissonneault au montant total de 64 871.19\$ excluant les taxes applicables soit 28 211\$ pour l'hiver 2025-2026 et 28 211\$ pour l'hiver 2026-2027.

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le mandat pour le déneigement du 94, boulevard Perron Ouest (Centre d'appel), au plus bas soumissionnaire conforme, Garage Robert Boissonneault au montant total de 64 871.19\$ excluant les taxes applicables soit 28 211\$ pour l'hiver 2025-2026 et 28 211\$ pour l'hiver 2026-2027.

Adopté

RÉSOLUTION 025-10-255

16. EMPLOYÉ SAISONNIER AU CENTRE SPORTIF JOHN LAPOINTE – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le début des activités au Centre sportif John Lapointe;

CONSIDÉRANT la volonté d'un retour du titulaire du poste lors de la saison 2024-2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de monsieur Alain Lucas au poste de manœuvre saisonnier d'hiver au Centre sportif John Lapointe.

QUE la période d'embauche soit du 13 octobre 2025 au 28 mars 2026.

QUE les conditions prévues à l'entente 2022-2026 avec les employés s'appliquent.

Adopté

RÉSOLUTION 025-10-256

17. CENTRE SPORTIF JOHN LAPOINTE – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE VENTE AU DÉTAIL

CONSIDÉRANT la cantine au Centre sportif John Lapointe;

CONSIDÉRANT QU'il soit nécessaire de faire une demande de permis pour effectuer de la vente au détail;

À CES MOTIFS, il est proposé par Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la greffière adjointe à déposer une demande de permis de ventes au détail pour le Centre sportif John Lapointe.

Adopté.

18. AUTRE(S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 025-10-257

18.1. RÉPARATION ET MODIFICATION DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'une modification temporaire du système de climatisation et chauffage de salle multifonctionnelle avait été fait au printemps 2025;

CONSIDÉRANT la proposition de Réfrigération Porlier inc. au montant de 12 665,84\$ excluant les taxes applicables pour modifier le système de contrôle de l'installation;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la modification du contrôle du système de climatisation/chauffage de la salle multifonctionnelle selon la proposition de Réfrigération Porlier inc. au montant de 12 665,84\$ excluant les taxes applicables pour modifier le système de contrôle de l'installation;

QUE cette dépense soit financée par les opérations courantes.

Adopté

19. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 025-10-258

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Sylvain Bourque la séance est levée.

Il est 20h27.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et greffier-

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.